

Administrations et Collectivités Territoriales L'Urssaf Bretagne vous accompagne dans la fiabilisation et la sécurisation de vos Déclarations Sociales Nominatives

Après envoi de ma DSN (4 heures minimum après son dépôt)

Je me connecte à https://www.net-entreprises.fr



Je consulte le compte-rendu métier (CRM) pour vérifier la qualité de ma déclaration et la présence éventuelle d'erreurs ou de suspicions d'erreurs.

Deux bilans sont disponibles :

- le bilan de traitement de ma déclaration de cotisations
- le bilan de traitement des données nominatives.

Je constate des anomalies dans ma déclaration

Je corrige rapidement ces anomalies sur la période concernée mais aussi au niveau du paramétrage de mon logiciel de paie.

J'ai besoin d'aide

- ➡ Je contacte l'éditeur de logiciel ou mon centre de gestion le cas échéant.
- En cas de différences persistantes et quelque soit l'origine de l'anomalie, je contacte <u>l'URSSAF via mon compte en ligne Accueil - Urssaf.fr</u>.

J'ai reçu une relance de l'Urssaf (avis amiable, mise en demeure)

Je consulte le compte-rendu métier (CRM)

- Absence d'anomalie
 je le signale à l'Urssaf via mon compte en ligne sous DCL <u>Accueil - Urssaf.fr</u>. J'effectue un seul signalement pour une même période. L'Urssaf m'informera de la régularisation de mon dossier.

Je ne bénéficie pas encore du service SUIVI DSN ?

Je pense à m'abonner 🔿 Mon Profil 🔿 Gérer la liste de services

Je recevrai alors, au fil de l'eau, dans ma messagerie personnelle, une notification en cas de détection d'anomalie consécutive au dépôt de ma DSN, qu'elle porte sur les données agrégées (déclaration de cotisation) ou sur les données nominatives.





Administrations et Collectivités Territoriales L'Urssaf Bretagne vous accompagne dans la fiabilisation et la sécurisation de vos Déclarations Sociales Nominatives

Je m'abonne au service SUIVI DSN

Le

Suivi

DSN

L'habilitation doit être activée dans

uniquement sur urssaf.fr



Pour accéder à l'onglet Suivi DSN :

- <u>L'abonné direct</u> doit avoir :
 - Le profil d'administrateur avec l'habilitation « Déclaration de cotisations » ;
 - Ou le profil abonné avec les droits
 "Tableau de bord Suivi DSN" attribués par un administrateur.
- <u>l'abonné tiers déclarant</u> doit seulement avoir l'habilitation « Déclaration de cotisations » dans le Menu Mon profil – Gérer la liste des services pour le Siren client concerné.



-				Siret de l'établissement	Raison sociale	
Mes services en ligne						
Accueil Compte	Mon Profil	Paiement	Suivi DSN	Services en ligne		Services de communication par courriel
Paramètres Modifier le mot de passe Gérer les coordonnées Gérer les utilisateurs de l'espace				Déclaration d'embauche O DPAE	ne	
				DPAE service Plus		Copie du certificat de la déclaration et/ou du paiement
Gérer les établissements Gérer la liste de services				Déclaration de cotisation	ns	 Information de début de période de la déclaration et du paiement
Gerer les tavoris				Paiement des cotisations	S	
				Situation des comptes		Avis de mise à disposition de messages dans la boîte aux lettres
				Echanges avec mon Urs	saf	Avis de mise à disposition d'attestations
				Attestations		Avis de mise à disposition de notifications
				Notifications contentieus	ses	contentieuses
				🗌 Travailler à l'étranger		en savoir plus sur mes services
				🛛 Tableau de bord Suivi DS	N	

Gérer la liste de services

le menu Gérer la liste des services.

est

disponible